

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 021-212104251-20250711-DEC_2025_80-AR



DECISION DU MAIRE N° 2025/80

Objet : attribution du marché de prestation de service « transport scolaire de la Ville de Montbard » - lot unique – marché 2025/03

Vu les articles L.2122-21 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020.44 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 confiant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision permettant « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque ces crédits sont inscrits au budget »,

Vu la décision de la commission d'appel d'offre en date du 24 juin 2025.

Le Maire de Montbard,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché de prestation de service « transport scolaire de la Ville de Montbard » à l'entreprise Transdev Pays d'Or pour un montant prévisionnel 186 711.58€ HT/an.

Article 2 : la signature de l'ensemble des pièces de ce marché.